



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2024-11 VISANT À ÉTABLIR UNE TARIFICATION APPLICABLE POUR DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA MRC DE NICOLET-YAMASKA POUR 2025

Avis public est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière, que le ***Règlement n° 2024-11 visant à établir une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par la MRC de Nicolet-Yamaska pour 2025***, adopté par le Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska, lors de son assemblée du 18 décembre 2024, est entré en vigueur le 19 décembre 2025.

Le règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au [Réglementation - MRC de Nicolet-Yamaska \(mrcnicolet-yamaska.qc.ca\)](https://mrcnicolet-yamaska.qc.ca/Réglementation)

Fait et donné à Nicolet, ce 19^e jour du mois de décembre 2024.

Chantal Tardif
Directrice générale et
Greffière-Trésorière